



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



FICHE DE POSTE

Professeur documentaliste chargé de mission

CONTEXTE

Affecté au sein d'un établissement en tant que professeur documentaliste, le (la) chargé(e) de mission est placé(e) sous l'autorité de l'IA-IPR EVS.

MISSIONS :

Le (la) professeur documentaliste chargé(e) chargé(e) de mission assure les missions suivantes en étroite collaboration avec l'IA-IPR EVS :

- recrutement des professeurs documentalistes contractuels ;
- pilotage du pôle ressource vie scolaire ;
- élaboration du plan de formation des professeurs documentalistes dans le cadre du plan académique de formation (PAF) : identification des besoins, définition de l'offre de formation, recherche des formateurs ;
- mise en œuvre du plan de formation : contact avec les formateurs, réservation des salles, préparation et envoi des ordres de mission en lien avec le département de formation, animation d'actions de formation ;
- accompagnement des professeurs documentalistes contractuels sur le terrain avec l'appui du pôle ressource vie scolaire ;
- évaluation des professeurs documentalistes contractuels ;
- suivi des personnels placés en PACD affectés en appui auprès des professeurs documentalistes ;
- accompagnement des projets académiques en étroite liaison avec les partenaires ;
- expertise dans le domaine des constructions scolaires.

COMPÉTENCES ATTENDUES POUR CE POSTE :

Compétences transversales :

- autonomie, esprit d'initiative, sens des responsabilités et du travail en équipe ;
- capacité de réflexion de synthèse et d'analyse ;
- aisance relationnelle ;
- capacité rédactionnelle ;
- maîtrise des outils numériques ;
- sens élevé du service public ;
- sens de l'organisation et de la communication ;
- grande disponibilité.

Compétences spécifiques :

- bonne connaissance du système éducatif et de son évolution exigée ;
- excellente connaissance des missions du professeur documentaliste ;
- aisance dans la pratique des relations partenariales ;
- bonne connaissance de la réglementation relative aux établissements ;
- capacité à conduire des projets.

PROCÉDURES A SUIVRE POUR CANDIDATER

Informations auprès de Mme Christelle CHARRIER, IA-IPR EVS : christelle.charrier@ac-mayotte.fr

Adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae à : Monsieur le Vice-recteur de l'académie de Mayotte aux adresses électroniques suivantes : attoumani.bina@ac-mayotte.fr et christelle.charrier@ac-mayotte.fr

Les candidatures doivent parvenir par la voie hiérarchique, **dans un délai de quinze jours** à compter de la date de publication du présent avis.